



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GOURIN  
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2011**

**Date de convocation :**  
**23/09/2011**  
**affichée le : 23/09/2011**  
**Date d'affichage des**  
**délibérations : 28/10/2011**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 27**  
**Présents : 20**  
**Votants : 27**

**L'an deux mille onze** à vingt heures trente minutes, le 30 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.

Etaient présents : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE BARS Daniel, LE MOIGNE Michel, VANNOD Lucienne, ROBIN Nicole, COROLLER René, LE FUR Françoise, LE NAOUR Roger, LE PICHON Valérie, NEDELEC Rémi, HUELLOU Estelle, ROYANT Helen, LE GOFF Jeannine, EVENO Nicolas, JAFFRÉ Sylvie, ULLIAC Robert, STERVENOU Jean-Jacques, ROLLAND André.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Véronique LE ROUX, Jacqueline TALLEC, Hervé LE BOZEC, Hervé OFFREDO, Anthony DUFLEIT, Annie, BOUTET, Brigitte GUIGOURES.

Procurations : Véronique LE ROUX à Catherine HENRY, Jacqueline TALLEC à Valérie LE PICHON, Hervé LE BOZEC à Françoise LE FUR, Hervé OFFREDO à Michel LE MOIGNE, Anthony DUFLEIT à David LE SOLLIEC, Annie BOUTET à Robert ULLIAC, Brigitte GUIGOURES à André ROLLAND.

Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Syndicat Départemental de l'eau – Désignation des délégués au collège territorial ;**
- 2 – Syndicat Départemental de l'eau - Transfert de la compétence distribution ;**
- 3 – Alimentation en eau potable – Rapport annuel du délégataire - Exercice 2010 ;**
- 4 – Alimentation en eau potable – Dossier d'inscription – Programme 2012 ;**
- 5 – Assainissement collectif – Rapport annuel du prestataire – Exercice 2010 ;**
- 6 – Assainissement collectif – Dossier d'inscription – Programme 2012 ;**
- 7 – Communauté de communes du Pays du Roi Morvan – Rapport d'activités 2010 ;**
- 8 – Département du Morbihan – Convention entretien aire de covoiturage ;**
- 9 – La Poste – Convention d'occupation temporaire du domaine public ;**

### **1/ SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU, DESIGNATION DES DELEGUES AU COLLEGE TERRITORIAL**

Sur la demande de Monsieur le Président du Syndicat Départemental de l'Eau du Morbihan, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner en son sein deux délégués chargés de représenter la Commune au collège territorial ELLE AMONT.

Ce collège territorial formé des représentants des communes :

- du SIAEP de l'Ellé
- de GOURIN
- de GUISCRIF
- de ROUDOUALLEC
- de LE SAINT
- de LANGONNET,

désignera en son sein six délégués au comité syndical du syndicat de l'Eau du Morbihan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, désigne Messieurs David LE SOLLIEC et Hervé LE FLOC'H délégués chargés de représenter la Commune au sein du collège territorial ELLE AMONT.

### **2/ SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU, TRANSFERT DE LA COMPETENCE DISTRIBUTION**

Par délibération du 21 décembre 2010, le Conseil Municipal a adopté la modification des statuts du Syndicat Départemental de l'Eau du Morbihan confiant ainsi à ce syndicat mixte la compétence « Production et transport d'eau potable » et, de façon optionnelle et facultative, la compétence « Distribution ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de confier au Syndicat Départemental de l'Eau la compétence « Distribution d'eau potable » et invite Monsieur Yves LE GAVRE, responsable du Syndicat Départemental de l'Eau, à présenter à l'Assemblée ce projet de transfert.

Considérant les enjeux que revêt une telle décision pour la Collectivité et les usagers, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'accorder un délai de réflexion complémentaire pour étudier les conséquences financières et les incidences en terme de gestion du réseau communal d'un tel transfert.

### **3/ ALIMENTATION EN EAU POTABLE, RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE, EXERCICE 2010**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport annuel de l'entreprise délégataire du service public d'alimentation en eau potable, pour l'exercice 2010.

Copie de ce rapport a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du délégataire du service d'eau potable, exercice 2010.

### **4/ ALIMENTATION EN EAU POTABLE, DOSSIER D'INSCRIPTION, PROGRAMME 2012**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du dossier d'inscription établi par le Cabinet BOURGOIS et relatif aux travaux de renforcement du réseau au titre du programme 2012.

Ce dossier fait apparaître un montant estimatif de dépenses de 90 000 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

- adopte le dossier qui vient de lui être soumis par Monsieur le Maire et qui s'élève à la somme de 90 000 € H.T.,
- sollicite son inscription auprès du Conseil Général au titre du plus prochain programme,
- sollicite l'attribution d'une participation de l'Agence de l'Eau,
- sollicite l'attribution d'une subvention du F.N.D.A.E,
  
- prend l'engagement de créer les ressources nécessaires d'une part, au bon état d'entretien des ouvrages qui seront réalisés et d'autre part, au paiement des annuités d'intérêt et d'amortissement des emprunts qui pourraient être souscrits pour compléter le financement des travaux,
  
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour obtenir l'inscription et constituer le financement.

#### **5/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF, RAPPORT ANNUEL DU PRESTATAIRE, EXERCICE 2010**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport annuel de l'entreprise prestataire du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2010.

Copie de ce rapport a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du prestataire du service public d'assainissement collectif, exercice 2010.

#### **6/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DOSSIER D'INSCRIPTION, PROGRAMME 2012**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du dossier d'inscription établi par le Cabinet BOURGOIS relatif aux travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées au titre du programme 2012.

Ce dossier fait apparaître un montant estimatif de dépenses de **360 000 euros H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

- adopte le dossier soumis par Monsieur le Maire et qui s'élève à la somme totale de **360 000 € H.T.**,
- en sollicite l'inscription auprès du Conseil Général au titre du plus prochain programme,
- sollicite l'attribution d'une participation de l'Agence de l'Eau,
- sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Régional,
  
- prend l'engagement de créer les ressources nécessaires d'une part, au bon état d'entretien des ouvrages qui seront réalisés et d'autre part, au paiement des annuités d'intérêt et d'amortissement des emprunts qui pourraient être souscrits pour compléter le financement des travaux,
  
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour obtenir l'inscription et constituer le financement.

## **7/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU ROI MORVAN, RAPPORT D'ACTIVITES 2010**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan.

Copie de ce rapport a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan.

## **8/ DEPARTEMENT DU MORBIHAN, CONVENTION ENTRETIEN AIRE DE COVOITURAGE**

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de signer avec Monsieur le Président du Conseil Général du Morbihan une convention confiant à la Commune le soin de réaliser et d'entretenir les plantations, de procéder au nettoyage de l'aire de covoiturage comprenant 10 places de stationnement que le Département s'engage à réaliser à proximité du giratoire de Kerbos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention sous réserve qu'un portique fixe soit installé par le Département à l'entrée de cette aire réservant ainsi son accès aux seuls véhicules légers.

## **9/ LA POSTE, CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire sollicite de l'Assemblée l'autorisation de signer avec Monsieur le Directeur Centre Courrier de LA POSTE une convention d'occupation temporaire du domaine public destinée à l'installation devant le n°8 de la rue St Pierre d'un équipement type « Balmod Auto » (boîte aux lettres).

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'occupation temporaire d'occupation du domaine public.

## **10/ CENTRE DE GESTION , CONVENTION D'UTILISATION DE L'EXTRANET**

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan une convention d'utilisation du système « extranet » permettant l'accès personnalisé et sécurisé aux données carrières des agents de la collectivité détenues par le centre de gestion.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, accorde l'autorisation sollicitée.

Le Maire,

D. LE SOLLIEC